

Rénovation énergétique et chèque énergie : les aides 2026 sans se faire piéger

Les aides à la rénovation ont beaucoup bougé : guichet fermé plusieurs fois, compte unique depuis août 2026, aides « par geste » réduites en septembre. Le démarchage, lui, reste la première source d'arnaques. Voici l'ordre des étapes et les règles en vigueur au 19 septembre 2026.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux propriétaires occupants et bailleurs, aux ménages modestes, et aux professionnels qui les accompagnent — conseillers France Rénov', CCAS, France services, travailleurs sociaux, communes.

Au sommaire

1. Commencer par France Rénov'
2. MaPrimeRénov' en 2026
3. Demande, devis, travaux : le bon ordre
4. Démarchage et arnaques
5. Le chèque énergie

1. Commencer par France Rénov'

- **France Rénov'** est le service public de la rénovation de l'habitat : conseil **gratuit** et neutre, en ligne, au **0 808 800 700** (prix d'un appel) ou dans un espace conseil près de chez vous.
- **Depuis le 17 août 2026**, toutes les demandes d'aide passent par un **compte unique sur france-renov.gouv.fr**. L'ancien site maprimerenov.gouv.fr n'est plus le point d'entrée : les anciens comptes doivent être migrés.

Version du 19 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance, france-renov.gouv.fr et service-public.fr font foi.

2. MaPrimeRénov' en 2026

Par geste : réduite au 1er septembre 2026

Depuis l'arrêté du 25 août 2026, seuls restent aidés en « geste » isolé, pour les ménages aux revenus très modestes, modestes et intermédiaires : la **pompe à chaleur** air/eau ou géothermique, le **raccordement à un réseau de chaleur**, la **dépose d'une cuve à fioul** et l'**audit énergétique**. L'isolation, la ventilation, les poêles à bois et les chauffe-eau thermodynamiques ne sont plus financés en geste seul.

Rénovation d'ampleur

- Pour les logements classés **E, F ou G**, ouverte à tous les niveaux de revenus, avec un taux d'aide qui dépend des revenus.
- **Rendez-vous France Rénov' obligatoire** depuis le 23 février 2026, puis accompagnement obligatoire par **Mon Accompagnateur Rénov'**, dont la prestation est en partie prise en charge.

Fermetures récentes du guichet	Ce qui était impossible
23 juin – 29 sept. 2025	Déposer une rénovation d'ampleur
30 sept. – 31 déc. 2025	Ampleur réservée aux ménages très modestes, en nombre limité
1er janv. – 23 févr. 2026	Tout dépôt, faute de loi de finances
3 – 17 août 2026	Tout dépôt (passage au compte unique)

Aucune nouvelle fermeture n'est annoncée au 19 septembre 2026. Vérifiez les conditions du jour sur france-renov.gouv.fr avant tout engagement.

3. Demande, devis, travaux : le bon ordre

- 1 Faire établir un **devis** par une entreprise **RGE** (obligatoire), **sans le signer**.
 - 2 Déposer la **demande d'aide** sur france-renov.gouv.fr avec ce devis.
 - 3 Attendre l'**accord** : signer avant est déconseillé, sauf panne de chauffage ou de chauffe-eau.
 - 4 Réaliser les travaux dans les délais : **2 ans** pour un geste, **3 ans** pour une rénovation d'ampleur ; l'instruction prend environ 6 mois en moyenne.
 - 5 Demander le paiement avec la facture.
- Un **mandataire** peut faire les démarches pour vous ; vérifiez qui il est et ce qu'il facture.
 - **Signature électronique du devis** : aucune position écrite de l'Anah n'a été trouvée ; en droit, elle a la même valeur qu'une signature manuscrite (articles 1366 et 1367 du code civil).

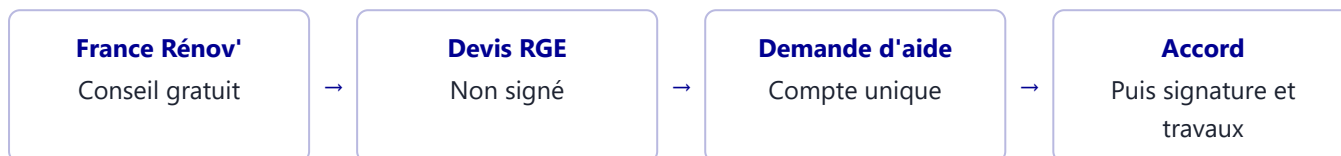
4. Démarchage et arnaques

Le démarchage pour la rénovation énergétique est interdit — par téléphone, et désormais aussi par SMS, courriel ou réseaux sociaux — même avec votre accord selon la fiche service-public destinée aux particuliers. Plus largement, depuis le 11 août 2026, tout démarchage téléphonique suppose votre consentement préalable et Bloctel a disparu. Un contrat conclu à la suite d'un appel illégal est **nul**.

- **Contrat signé chez vous** : 14 jours pour vous rétracter, et **aucun paiement ne peut être exigé pendant 7 jours**.
- Personne n'est « mandaté par l'État » pour venir chez vous vendre des travaux ; France Rénov' ne démarche pas.
- À partir du 1er octobre 2026, toute publicité pour ces travaux doit renvoyer à France Rénov'.
- Signalez : **signal.conso.gouv.fr**, le formulaire de signalement de france-renov.gouv.fr, ou le **33700** pour les SMS.

5. Le chèque énergie

- Depuis 2025, les foyers éligibles sont repérés grâce à leur compteur d'électricité et au revenu du titulaire du contrat. **Ceux qui ne sont pas repérés automatiquement doivent en faire la demande.**
- **Campagne 2026** : envoi à partir du 1er avril 2026 ; demandes possibles jusqu'au **31 décembre 2026**.
- Montant : de **48 € à 277 €** selon les revenus et la composition du foyer.
- Il paie les factures d'énergie, mais **plus les travaux** depuis le 15 février 2025.
- Aucune administration ne demande vos coordonnées bancaires pour vous l'envoyer : un SMS ou un courriel qui le fait est une arnaque.



Liste de contrôle

- ☐ J'ai contacté France Rénov' avant de m'engager.
- ☐ J'ai vérifié que mes travaux sont encore aidés en 2026 (geste réduit depuis le 1er septembre).
- ☐ L'entreprise est RGE et le devis n'est pas signé avant l'accord de l'aide.
- ☐ J'ai refusé tout démarcheur et je n'ai rien payé dans les 7 jours d'un contrat signé chez moi.
- ☐ J'ai vérifié si je dois demander moi-même mon chèque énergie avant le 31 décembre 2026.

Sources et pour aller plus loin

- France Rénov', compte unique : france-renov.gouv.fr · MaPrimeRénov' : france-renov.gouv.fr · rénovation d'ampleur : france-renov.gouv.fr
- France Rénov', fraudes et signalement : france-renov.gouv.fr · Mon Accompagnateur Rénov' : france-renov.gouv.fr
- Chèque énergie 2026 : presse.economie.gouv.fr
- SignalConso : signal.conso.gouv.fr
- Autres fiches pratiques de la même collection : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « Rénovation énergétique et chèque énergie » — version du 19/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.